

Procédure pour l'ajout d'une ou de plusieurs vedettes libres dans l'indexation d'un document

À l'exception de certaines catégories de documents prédéterminées (tels les romans, les pièces de théâtre, etc.), tout document analysé doit comporter au minimum une vedette-matière provenant du fichier *Sujets Laval*¹. Celui-ci est constitué du *Répertoire de vedettes-matière* pour les autorités de type 650 ou 651 et du fichier *Autorités-Laval* pour les autorités de type 600, 610, 611 ou 630.

Si dans son analyse d'un document, l'indexeur retient un ou plusieurs concepts qui ne sont pas rendus par le RVM ou le fichier *Autorités-Laval*, il doit :

1. Adresser une demande, accompagnée du document et, si nécessaire, de toute autre information pertinente
 - soit à l'équipe du RVM pour que ce ou ces concepts soient intégrés au RVM,
 - soit à la personne désignée au contrôle du fichier *Autorités Laval* pour qu'elle y intègre les noms de personnes, d'organismes, de projets ou de titres uniformes jugés nécessaires à l'indexation sujet.
2. Dans le cas d'une réponse qui ne satisfait pas pleinement l'indexeur, celui-ci peut utiliser le champ 520 (avec le premier indicateur 0) pour y inscrire le ou les concepts en question.
 - À noter qu'il est inutile d'inscrire un concept dans le champ 520 si ce concept est déjà présent dans un autre champ de la notice bibliographique, notamment dans la zone du titre, parce que la recherche « Tous les champs » est utilisée pour la zone 520.
3. L'inscription du ou des concepts manquants peut se faire
 - soit par un uniterme ou une succession d'expressions séparées par des points-virgules ; Bien que le choix du terme soit laissé à l'entière discrétion de l'analyste, on suggère d'utiliser le masculin pluriel pour les concepts dénombrables et le masculin singulier pour les autres cas. Bien entendu, il est possible d'utiliser, à titre d'exemple, le féminin pluriel si la situation

¹ Recommandation 4.4 du *Rapport du Groupe de travail sur la politique locale de traitement de la Bibliothèque de l'Université Laval*, 1998, p. 8. <http://intranet.bibl.ulaval.ca/politiq/retrait/rapport.html>

l'exige (exemple : un document portant sur la situation des *avocates* en pratique privée au Québec)

Exemple : Figures géométriques

Exemple : Avocates ; Pratique privée ; Québec (Province)

- soit par un court résumé (une seule phrase peut suffire) présentant les concepts manquants. Le résumé offre le double avantage d'avoir des termes repérables par mots clés et de donner une meilleure description du contenu du document. Le *CIP Guidelines for Summaries*, disponible dans le Cataloger's Desktop, donne les caractéristiques et des exemples de bons résumés.

Exemple : Discute de l'importance de l'éthique dans la didactique des sciences dans les écoles secondaires du Québec depuis la réforme scolaire des années 1960.

Exemple : Analyse des transformations économiques et politiques qu'a connues le Maroc de 1980 à 2002.